

COMMUNE

de

GAILLARD

Code Postal : 74240

...

OBJET

1- Commande publique  
1-1 Marchés publics

N° 22. 103

Remplacement  
de menuiseries extérieures  
dans des logements  
aux Voiron

EXTRAIT du REGISTRE

des DECISIONS du MAIRE

...

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1° ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021-213 du 13 septembre 2021 alinéa 4 donnant délégation au Maire de prendre dans la limite de 500 000 euros HT toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDERANT** la nécessité de remplacer des menuiseries extérieures dans des logements – VOIRON ;

**CONSIDERANT** qu'après consultations de plusieurs fournisseurs, la société VERCLAIR FRANCE située au 13 rue de Montréal à Ville-la-Grand (74100) a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la Commune au regard des critères d'attribution du marché ;

Décision devenue  
exécutoire compte tenu :  
de sa réception en Sous-  
Préfecture le :

23/08/22  
de sa mise en ligne le :  
23/08/22

**DECIDE**

**ARTICLE 1 - D'ATTRIBUER** à la société VERCLAIR FRANCE, le marché public de travaux relatif au remplacement de menuiseries extérieures de logements aux Voiron.

**ARTICLE 2 - DIT** que le prix du marché est de 37 512, 76 € HT soit 40 032, 78 € TTC.

**ARTICLE 3 - Le Maire et le comptable public assignataire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Gaillard, le 22 août 2022



Le Maire,  
  
Jean-Paul BOSLAND